

Aubenas, le 10 juillet 2019

Madame, Monsieur, Chers parents,

L'émotion caractéristique d'une fin d'année scolaire va laisser place au temps du repos estival.

De nombreux élèves, étudiants, apprentis terminent leurs parcours au sein du Lycée Polyvalent Jules Froment pour poursuivre leurs études ou s'insérer dans la vie active ; c'est vers eux que je me tourne aujourd'hui, ils ont marqué, à leur manière, la vie de établissement. Nous nous ferons une joie de les retrouver lors de la remise des diplômes ou à d'autres occasions, ils seront toujours les bienvenus.

Cette année aura sollicité l'ensemble des équipes de l'établissement ; nous avons conduit concomitamment le déroulement habituel, préparé la mise en œuvre des réformes qui vont impacter notre établissement dans toute sa polyvalence dès la rentrée prochaine, finalisé les travaux immobiliers sur le LGT et la sécurisation des accès sur le LP et préparé les deux prochaines phases de travaux sur le LGT.

Les résultats aux examens, les témoignages des jeunes me font dire que nous avons su relever, à vos côtés, et avec conviction notre mission éducative. Les demandes de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur sont satisfaites pour la plupart ; cette 2<sup>ème</sup> année de déploiement de *Parcoursup* nous a permis d'accroître notre expertise dans les stratégies à mener pour les promotions futures.

Si l'année écoulée offre de nombreuses satisfactions, son déroulement me conduit à nous interroger sur le paradoxe d'un calendrier extrêmement dense, étalé à un rythme soutenu face au nécessaire temps long de l'apprentissage et de l'éducation. René Char soulignait « *L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant* ». S'extraire du tourbillon n'est pas si simple et pourtant essentiel pour nous aider à définir ce qui éveille en nous le sentiment du sens et de la cohérence.

Ainsi, le thème de l'année scolaire 2019-20 sera *Prendre le Temps...*

... *Prendre le temps* pour écouter et se rendre disponible,

... *Prendre le temps* pour définir des choix d'orientation associés à la construction d'un projet de vie,

... *Prendre le temps* pour souligner l'enjeu personnel et social de l'intériorité comme une dimension essentielle de notre projet éducatif.

Je vous souhaite de profiter de ces semaines pour *prendre le temps* du ressourcement nécessaire. J'aurai plaisir à vous retrouver à la rentrée.

Salutations bienveillantes.

Le Chef d'Établissement,



Jean-Marie Vangout

## COURRIER DE RENTRÉE, ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Documents à conserver

**Vous trouverez ci-joint diverses informations et consignes pour l'année scolaire 2019-2020 :**

- Organisation de la rentrée / Informations année scolaire 2019-2020 (*pour tous les élèves*)
- Éléments relatifs à la vie scolaire
- Options et ateliers optionnels
- Mot de l'animatrice en pastorale scolaire et nouveauté 2019-2020
- Courrier de l'APEL
  
- Brochure de la Mutuelle Saint Christophe (pour créer l'Espace Parents sur le site internet)
- Modalités d'accès à *Ecole Directe*-« Espace Parents » (*pour les nouveaux internes uniquement*)
- Rentrée des internes et rencontre des familles (*pour les internes seulement*)

Documents à rendre

**Des documents devront être restitués :**

- Fiche de vie scolaire : une fiche de vie scolaire sera remise à votre enfant, par le professeur principal, le jour de la rentrée. Ce document devra être complété et retourné au professeur principal, au plus tard le lundi 16 septembre. *En l'absence de retour de ce document aux délais indiqués, votre enfant ne pourra pas bénéficier des autorisations d'entrées et sorties.*
- Autorisations de sorties pour les internes à remettre à Mme Cathy Rabelle, référente de l'internat.

## ORGANISATION DE LA RENTREE 2019-2020

✓ **Rentrée des élèves/étudiants :**

**Mardi 3 septembre**

BTS	8h
Secondes	10h

Fin de la journée à 16h.

Début des cours le jeudi 5 septembre selon l'emploi du temps communiqué.

**Mercredi 4 septembre**

Fin de la matinée à 11h55

Premières	9h30
Terminales :	10h30

➤➤ **Reprise le jeudi 5 septembre selon l'emploi du temps communiqué.**

- 10 septembre - photo de classe selon ordre de passage communiqué par le professeur principal

✓ **Emploi du temps :**

Il est remis le jour de la rentrée.

✓ **Carnet de bord & Règlement intérieur :**

Ce document sera remis aux élèves le jour de la rentrée. Ils doivent le tenir en bon état et l'avoir en permanence sur eux. Vous aurez à prendre connaissance de diverses pages et les signer.

✓ **Fiche de vie scolaire :**

Les élèves et leur(s) responsable(s) légal(aux) devront impérativement compléter et signer la fiche de vie scolaire; cette fiche est à remettre au professeur principal au plus tard le lundi 16 septembre.

## INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

**Ouverture du lycée :**

Lundi, mardi et jeudi : 7h30 – 12h00 / 12h30 – 18h00  
 Mercredi : 7h30 – 12h00 / 13h00 – 17h00  
 Vendredi : 7h30 – 12h00 / 12h30 – 17h00

**Ouverture de l'accueil administratif :**

**Les services administratifs sont fermés, tous les jours, de 12h15 à 12h45.**

Lundi, mardi et jeudi : 7h45 – 12h15 et 12h45 – 18h00  
 Mercredi et vendredi : 7h45 – 12h15 et 12h45 – 17h00

**Certificats de scolarité :**

Deux certificats de scolarité seront remis aux élèves à la pré-rentrée. Il n'en sera pas délivré d'autres pendant l'année scolaire. Dans l'espace *EcoleDirecte*, vous pourrez accéder à ce document de manière permanente.

## Relations avec les familles :

Le lycée propose des rencontres programmées dans l'année :

CLASSES	RENCONTRES	DATES
<b>Formation des parents correspondants suivie de l'assemblée générale de l'A.P.E.L.</b>		Jeudi 10 octobre à 19h - Amphithéâtre
<b>Secondes</b>	Réunion de rentrée avec le Directeur, la Directrice-adjointe et les professeurs. <i>En présence uniquement des parents.</i>	Lundi 16 septembre, 18h (en présence uniquement des parents)-Amphithéâtre
	Rencontres parents-professeurs (sur inscription*) semestre 1	<i>Date communiquée ultérieurement</i>
	Réunion « <i>Orientation après la classe de 2<sup>nde</sup></i> »	Lundi 13 - jeudi 16 janvier 2020
	Rencontre parents-professeurs principaux (sur inscription*) semestre 2	<i>Date communiquée ultérieurement</i>
<b>Premières</b>	Réunion de rentrée avec le Directeur, la Directrice-Adjointe et les professeurs. <i>En présence uniquement des parents.</i>	Jeudi 12 septembre, 18h, Amphithéâtre
	Rencontres parents-professeurs principaux (sur inscription*)	<i>Date communiquée ultérieurement</i>
<b>Terminales</b>	Rencontres parents professeurs principaux (sur inscription)	Jeudi 5 décembre
	Réunion d'information sur l'orientation après la terminale et la procédure d'admission post-bac (Parcoursup) uniquement pour les <u>familles</u> des élèves de la voie générale	Lundi 6 janvier 2020
	Réunion d'information sur l'orientation après la terminale et la procédure d'admission post-bac (Parcoursup) uniquement pour les <u>familles</u> des élèves de la voie technologique	Jeudi 9 janvier
	Rencontres parents-professeurs principaux (sur inscription*)	Vendredi 13 mars
<b>Les modalités et horaires relatifs aux différents temps de rencontres seront précisés dans le courant de l'année</b>		

\* les inscriptions se font via *EcoleDirecte*-via « l'Espace Parents »

Les rencontres parents-professeurs permettent de faire un bilan individuel et étudier d'éventuelles mesures à prendre pour la réussite de chaque élève.

**La communication entre l'établissement et les familles se fait essentiellement via *EcoleDirecte*.**

**Pour les nouveaux élèves**, vous trouverez ci-joint un courrier avec vos identifiants de connexion (distincts de ceux de votre enfant, qui lui seront remis à la rentrée). Ce service sera consultable dans le courant du mois de septembre.

**Pour les élèves déjà scolarisés au sein de l'établissement**, les identifiants *Ecole Directe* « parents et enfant », demeurent inchangés (vous pourrez utiliser les identifiants délivrés au cours de l'année scolaire 2018-2019). Ce service sera consultable dans le courant du mois de septembre.

À tout moment, il est possible de demander un rendez-vous auprès d'un professeur, du professeur principal par l'intermédiaire du carnet de bord ou de la messagerie *EcoleDirecte*.

### **Dates des vacances scolaires (Pour l'académie de Grenoble-Zone A).**

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Toussaint : vendredi 18 octobre – lundi 4 novembre 2019

Noël : vendredi 20 décembre- lundi 6 janvier 2020

Hiver : vendredi 21 février- lundi 9 mars

Printemps : vendredi 17 avril- lundi 4 mai



**En raison du pont de l'Ascension, les élèves n'auront pas cours vendredi 22 mai 2020. Reprise des cours le lundi 25 mai selon l'emploi du temps habituel.**

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité (ou votre enfant a souhaité) qu'à la rentrée prochaine, il puisse se retrouver avec tel(le) ou tel(le) camarade. Nous vous rappelons que nous ne sommes pas en capacité de satisfaire ce type de demande étant donné le nombre d'élèves à répartir dans nos classes ainsi que les multiples contraintes et priorités d'ordre pédagogique et organisationnelles.

De nombreux critères sont pris en compte, des affinités, les activités extra-scolaires ou le covoiturage ne peuvent être une priorité absolue.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Carnet de bord et *École Directe* :**

Un carnet de bord est remis à chaque élève le jour de la rentrée. Les retards, les absences, les informations et observations des enseignants et du service de la vie scolaire s'effectueront par cet intermédiaire. Un grand nombre d'informations est également disponible sur l'espace Vie Scolaire d'*École Directe*. Nous vous demandons de contrôler régulièrement ces deux outils.

➤ Que faire si...

#### **... votre enfant est absent :**

- Prévenir la vie scolaire du lycée, dans les meilleurs délais,  
au 04 75 93 17 47  
ou par courriel : [survlgt@lycee-julesfroment.fr](mailto:survlgt@lycee-julesfroment.fr) ou Ecole Directe « Vie Scolaire »
- Remplir et signer le carnet de bord de votre enfant,
- S'assurer que votre enfant a bien remis à la vie scolaire son justificatif d'absence et récupéré les cours.

#### **... vous souhaitez, en cours d'année, modifier le régime ou les autorisations d'entrées-sorties de votre enfant :**

Présenter impérativement une pièce écrite au service de la vie scolaire. Aucune modification ne sera prise en compte, sans une demande écrite effectuée par les responsables légaux. Vous pouvez également retirer un nouvel exemplaire de la fiche vie scolaire 2019-2020 auprès de la Coordinatrice de Vie Scolaire.

#### **RAPPEL :**

*Retards* : La ponctualité est un critère de réussite et une marque de respect à l'égard des autres. Aussi, tout élève retardataire devra se présenter impérativement au bureau de la vie scolaire et pourra être orienté en étude. Il rejoindra la classe pour le cours suivant.

D'autre part, nous vous demandons de nous signaler rapidement tout changement de situation familiale, ou tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

#### **POINT ÉCOUTE :**

Un point écoute anonyme et gratuit animé par des infirmières spécialisées se tient dans l'établissement, un mardi sur deux pour accueillir les jeunes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice-Adjointe, Magali Ubeda

Objet : options et ateliers optionnels

Aubenas, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit pour la rentrée prochaine dans notre établissement.

Vous avez, lors de l'inscription ou de la ré-inscription, effectué des choix d'enseignements de spécialité, d'options-d'ateliers optionnels, de langues vivantes.

- **Enseignements de spécialité** (pour les élèves de 1<sup>ère</sup>, voie générale) :

Rappel : les enseignements de spécialités choisis par l'élève et sa famille, ayant fait l'objet d'une validation par le conseil de classe du troisième trimestre de l'année scolaire 2018-2019, ne pourront être modifiés pour l'année scolaire 2019-2020 et devront obligatoirement être suivis par l'élève tout au long de l'année.

- **Options/ ateliers optionnels** : un certain nombre d'enseignements optionnels et ateliers pourront être choisis début septembre sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps communiqué ; **le choix d'un(e) option/atelier facultatif(ve) engage la présence de l'élève tout au long de l'année.**

- L'option Arts-Plastiques, ouverte à tous les élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale avec une compatibilité spécifique établie pour les élèves de la série littéraire. Cet enseignement permet de présenter l'épreuve facultative d'arts plastiques au baccalauréat.

- Des modules de Préparation aux concours d'entrée aux Instituts de Sciences Politiques pour les élèves de terminales générales.

- Des modules de Préparation à la poursuite d'études scientifiques, notamment en *Classes Préparatoires aux Grandes Écoles* et *Prépa-intégrées des écoles d'ingénieurs* seront proposés aux élèves de terminale S plusieurs mercredis après-midi dans l'année (calendrier communiqué ultérieurement).

- L'atelier Cinéma-Audiovisuel, ouvert à tous dès la classe de 2<sup>nde</sup>.

- L'atelier Langue des Signes Française, ouvert à tous dès la seconde. La LSF est une langue à part entière et un des piliers de l'identité de la culture sourde. Cet enseignement permet de présenter l'épreuve facultative au baccalauréat.

- L'Association Sportive propose des activités et rencontres inter-lycées (généralement le mercredi à 13h). Le planning annuel sera communiqué mi-septembre ; les inscriptions sont hebdomadaires auprès des enseignants d'EPS.

- La possibilité de suivre des enseignements linguistiques afin de présenter des examens et l'obtention de diplômes reconnus au niveau international tant dans les études universitaires que dans le domaine professionnel :

- pour tous les élèves dès la 2<sup>nde</sup> et en 1<sup>ère</sup>, l'enseignement permettant de présenter le DELE (Diplôme d'Espagnol comme Langue Étrangère) - diplôme officiel, de maîtrise de la langue espagnole, accrédité par le Ministère de l'éducation, de la culture et des sports espagnol. L'*Institut Cervantes* et l'*Université de Salamanque* en Espagne organisent les convocations, l'élaboration et la correction des examens. La préparation à ce diplôme s'effectue à raison d'une heure chaque semaine.

- pour tous les élèves de section européenne en 1<sup>ère</sup>, l'enseignement permettant de présenter le CAE (Certificate of Advanced English) et/ou le FIRST (First Certificate) ;

L'obtention de ces diplômes valide au niveau international la maîtrise de la langue.

**NB** : les horaires et modalités de déroulement des options et ateliers optionnels seront communiqués à la rentrée.

## Le mot de l'animatrice en pastorale scolaire

Dès la rentrée 2019, Stéphanie Simon et une équipe de bénévoles vous accueilleront pour des animations diverses et variées : prière des laudes à 7h45 une fois par semaine, repas débat une fois par mois, eucharistie, célébrations de Noël, de Pâques, préparation du Forum des associations, investissement dans un projet humanitaire... et plein d'autres activités en projet ou à créer dans l'année !

La salle pastorale sera ouverte le plus possible (au minimum tous les après-midis et deux matins par semaine) pour accueillir tous ceux qui le souhaitent (élèves, professeurs et personnels) pour une boisson chaude, un biscuit ou un carambar (!) un temps de discussion, un moment musical, d'intériorité dans le coin prière,...

Nouveau Rentrée 2019-2020

## Création atelier musical « Les Croc'Notes » de Froment.

Pour la promotion culturelle de la musique dite « savante » par la découverte et la pratique.

Un atelier ouvert à tous les élèves du LGT avec divers objectifs :

- créer un ensemble instrumental (niveau cycle 2 requis c'est à dire 2 à 3 ans de pratique minimum et niveau solfège suffisant à la pratique d'orchestre),
- créer un ensemble vocal (débutants acceptés),
- rencontrer des professionnels,
- assister à des concerts,
- assurer des représentations lors de diverses manifestations caritatives ou de la vie du lycée.

Les modalités pratiques du déroulement de cet atelier seront communiquées à la rentrée.

*Atelier animé par Nicolas Gouge, professeur de mathématiques et musicien, médaillé en piano et en direction d'orchestre du Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier.*

Pour plus d'informations, contacter M. Gouge : [gouge.nicolas@orange.fr](mailto:gouge.nicolas@orange.fr)

## CALENDRIERS PREVISIONNELS DES PERIODES PAR NIVEAUX

### NIVEAU SECONDE

Semestre 1	Semestre 2
Du 5/09/19 au 24/01/20	Du 25/01/20 au 5/06/2020

### NIVEAU PREMIERE

Semestre 1	Semestre 2
Du 5/09/19 au 17/01/20	Du 18/01/20 au 29/05/2020

### NIVEAU TERMINALE

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Du 5/09/19 au 22/11/19	Du 23/11/19 au 19/02/20	Du 20/02/20 au 20/05/20

*Les calendriers prévisionnels ci-dessus sont susceptibles de modifications ou d'ajustements en fonction des informations officielles communiquées en cours d'année.*



À partir de la rentrée 2019-20, les manuels scolaires des classes de 2<sup>ndes</sup> et 1<sup>ères</sup> Générales et Technologiques seront fournis par l'établissement aux élèves. Cette nouvelle modalité pour notre lycée concernant la gestion d'un flux de 4 000 manuels pour cette rentrée puis 6 000 à compter de l'année prochaine va nous demander une adaptation conséquente.

Aussi, en partenariat avec trois librairies d'Aubenas, nous avons défini le fonctionnement.

Nous allons passer commande auprès des librairies ; les élèves seront informés de la disponibilité des manuels par leurs professeurs principaux et pourront se rendre dans une des librairies partenaires pour les récupérer selon leur filière. Il leur sera demandé de présenter le *Pass'Réigion*. **Pensez à faire dès aujourd'hui la demande de Pass'Réigion sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>**

Dans le cadre de la réforme du lycée et des nouveaux programmes, les éditeurs nous font part d'un délai d'approvisionnement important. Il est donc probable que les manuels ne soient pas disponibles pour la rentrée... Nous espérons que début octobre tous les élèves seront en possession de l'intégralité de leurs ouvrages.

Une caution de 90 € pour responsabiliser les élèves sera appelée sur la facture annuelle selon la modalité de paiement choisie et restituée au départ de l'élève par virement... Le montant correspondant aux ouvrages manquants ou détériorés sera retenu sur la caution.

Pour les autres fournitures, chaque enseignant précisera à la rentrée aux élèves le matériel nécessaire.

Le Chef d'Établissement,  
Jean-Marie Vangout

## INTERNAT : Rentrée 2019-20

L'équipe de l'internat est composée de différents personnels éducatifs ; la coordination est assurée par Cathy Rabelle.

### **Pour joindre l'internat :**

Il est rappelé que l'internat est fermé dans la journée. Fermeture à 8h15 et réouverture à 17h (lundi mardi et jeudi), le mercredi à 11h45.

Pour joindre l'internat sur heures d'ouverture uniquement :

✓ Tél : 04 75 35 56 60 ou 06 71 90 23 11

Pour laisser un message électronique (lu à l'ouverture de l'internat) :

✓ E-mail : [internat@lycee-julesfroment.fr](mailto:internat@lycee-julesfroment.fr)

En dehors de ces horaires, joindre le site où est scolarisé l'élève (voir coordonnées en pied de page)

### **Trousseau à fournir obligatoirement :**

- *une paire de draps en 90 (à laver et à ramener tous les 15 jours)*
- *un drap housse est indispensable*
- *une couverture ou couette et/ou dessus de lit*
- *un traversin + une taie de traversin (ou oreiller avec taie)*
- *un peignoir. Effets personnels*
- *un nécessaire de toilette*
- *des cintres*
- *un sac à linge sale*
- *médicaments habituellement utilisés*

*L'alèse de matelas est fournie par l'établissement ; il appartient aux familles de l'entretenir régulièrement.*

Tourner SVP



**INTERNAT**

**RENCONTRE DES FAMILLES EN DEBUT D'ANNEE**

Madame, Monsieur,

Étant donné l'importance du temps passé en internat, une rencontre avec les familles est indispensable pour en expliquer le fonctionnement et faire connaissance.

L'équipe des surveillants et le directeur recevront toutes les familles, y compris celles des élèves déjà inscrits l'an dernier, selon le calendrier ci-dessous.

- Pour les 3<sup>èmes</sup> Prépa-métiers, les CAP 1<sup>ère</sup> année, les secondes générales et technologiques, les secondes professionnelles, les étudiants de BTS,

***La réunion de rentrée de l'internat est fixée au lundi 2 septembre à 18h.  
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 16h.***

\*\*\*\*\*

- Pour les 1<sup>ères</sup> et terminales générales et technologiques, les CAP 2<sup>ème</sup> année et les 1<sup>ères</sup> et terminales professionnelles,

***La réunion de rentrée de l'internat est fixée au mardi 3 septembre à 18h.  
Les familles pourront venir installer leur enfant à partir de 17h.***

Un apéritif dinatoire suivra les 2 réunions du lundi et du mardi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations bienveillantes.

Jean-Marie Vangout,  
Chef d'Établissement.

**ELEVES INTERNES UNIQUEMENT**

AUTORISATIONS DE SORTIES VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Cocher la case de votre choix pour chaque paragraphe et signer en fin de page.

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Classe** : .....

**Tél Portable Elève** : .....

\*J'autorise mon fils/ ma fille à sortir le mercredi après-midi, après le déjeuner et jusqu'à 17h30 :  Oui  Non

\*J'autorise mon fils/ ma fille à sortir entre 17h et 17h30 s'il/elle n'a pas cours jusqu'à 17h50:  Oui  Non

\*J'autorise ma fille/mon fils à regagner mon domicile le mercredi dès la fin des cours. Il/elle sera de retour au lycée, le jeudi matin en fonction de son emploi du temps :  Oui  Non

J'autorise ma fille/mon fils à sortir en semaine pour des activités organisées par l'équipe éducative de l'internat et sous sa responsabilité :  Oui  Non

---

**Sorties extrascolaires dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou pour raisons médicales, etc.**

Activité pratiquée : .....

Raison médicale : .....

Organisme + N° de téléphone-adresse courriel : .....

Adresse : .....

Mode de déplacement : .....

Jours : ..... horaires : .....

---

Faire précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »

**SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL** : ..... , le : .....

*\* Entre le moment où l'élève interne quitte le lycée et le moment où il le réintègre, il est entièrement placé sous l'autorité et la responsabilité de son responsable légal. En aucun cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.*

NB : La Direction se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, l'une ou la totalité de ces autorisations, pour tout élève qui ne respecterait pas les obligations et devoirs stipulés dans le règlement intérieur et règlement d'internat.

Cher parent,

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L) vous souhaite :

**Bienvenue au Lycée polyvalent Jules Froment,  
enseignement général, technologique et professionnel, unité de formation en apprentissage.**

Chaque famille en est membre, la cotisation est de 25 €, elle comprend un abonnement au magazine « Famille et Éducation », premier magazine national d'éducation.

L'A.P.E.L joue un rôle dans l'organisation et la vie du lycée :

- Son ou sa Présidente est membre de droit de l'organisme de gestion du lycée (O.G.E.C) en charge du fonctionnement matériel du lycée ;
- Il ou elle fait également partie du Conseil d'établissement où siègent enseignants et élèves et participe à ce titre au Conseil de discipline ;
- Les représentants de l'A.P.E.L siègent également aux commissions d'appels annuelles, chargées d'examiner les requêtes des familles en désaccord avec la décision du Conseil de classe du troisième trimestre ;
- L'A.P.E.L recrute et forme les parents correspondants de classe qui participent aux conseils de classe trimestriels ;
- L'A.P.E.L accueille les nouveaux parents, avec l'équipe éducative, à la Journée « Portes Ouvertes » du lycée et à son assemblée générale de rentrée avant la Toussaint ;
- L'A.P.E.L organise la Bourse aux livres ;
- L'A.P.E.L participe aussi au Forum des métiers, qui a lieu tous les 3 ans.
  - ET surtout l'A.P.E.L. accueille les jeunes au B.D.I. Orientation (Bureau de Documentation et d'Information).

Le montant de votre cotisation est entièrement redistribué sous forme de subventions et d'aides à toutes sortes de projets en faveur des élèves.

Mais l'A.P.E.L, c'est aussi un lien entre parents, un lien de convivialité et d'échange.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous à l'**assemblée générale de rentrée le Jeudi 10 octobre 2019 à 19h sur le site de l'enseignement général et technologique**, où nous nous retrouverons pour un moment convivial.

A cette occasion les parents correspondants de classe bénéficieront d'un temps de formation et découvriront également l'utilisation du logiciel d'orientation *Inforizon*, reconnu d'Intérêt Pédagogique par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Nous vous assurons, cher parent, de nos sentiments les meilleurs.

Aubenas, le 4 juillet 2019,  
Jaouad BENYACHOU, Président.

# L'ASSURANCE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT



Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2019-2020, **en cas d'accident corporel, votre enfant est assuré** auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous profitez d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

**Dès juin 2019, rendez-vous sur l'Espace parents de [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr), pour connaître toutes les garanties de l'assurance scolaire de votre enfant.**

## L'ESPACE PARENTS : VOTRE ESPACE PRIVILÉGIÉ POUR EFFECTUER VOS DÉMARCHES EN LIGNE.

Gratuit, sécurisé, il est accessible 7j/7 24h/24 depuis votre ordinateur, mobile ou tablette !

### L'Espace parents vous permet de :

- prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,
- obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre Foire aux questions,
- télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

### Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- Si l'accident arrive à l'école, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- En dehors des périodes scolaires, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

## LES + DE L'ASSURANCE SCOLAIRE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES :

### Des garanties essentielles pour accompagner votre enfant dans sa scolarité :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

### Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances <sup>(1)</sup> :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires <sup>(1)</sup> ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- dans le cadre de la vie privée.

### Votre enfant est aussi protégé <sup>(2)</sup> :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)

## DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.

(2) Disponible en formule Confort.